



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Jeudi 4 juillet 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

VP – Vice-présidente et ministre des Solidarités	2
• Mise en place d'un programme social d'amélioration et de sécurisation de l'insertion professionnelle et sociale des personnes sans-abris dans le secteur de l'hôtellerie-restauration.....	2
MGT – Ministre des Grands travaux	3
• Règlementation temporaire de la circulation, de la navigation, du mouillage des navires et des activités nautiques durant la manifestation nautique dénommée « Épreuves de surf des Jeux Olympiques de Paris 2024 »	3
MEE – Ministre de l'Éducation	4
• Subventions aux établissements scolaires	4
MJP – Ministre des Sports et de la Jeunesse	7
• Subventions aux associations de jeunesse et aux fédérations sportives	7



- VP -

Mise en place d'un programme social d'amélioration et de sécurisation de l'insertion professionnelle et sociale des personnes sans-abris dans le secteur de l'hôtellerie-restauration

Un projet interministériel visant à améliorer et à sécuriser l'insertion professionnelle et sociale des personnes en situation de grande précarité a été acté en Conseil des ministres.

Il est en effet primordial de permettre à des publics marginalisés, tels que les sans domicile fixe, de bénéficier d'un programme adapté pour faciliter leur intégration professionnelle et sociale.

Dans ce cadre, la Vice-présidente, ministre des Solidarités, en charge de la Famille, de la Condition féminine, des Personnes non autonomes et des Relations avec les institutions, en partenariat avec la ministre de la Fonction publique, de l'Emploi, du Travail, de la Modernisation, de l'Administration, du Développement des archipels et de la Formation professionnelle, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en charge de la Culture, et le Campus des Métiers et des Qualifications hôtellerie et Restauration, ont développé un programme social d'amélioration et de sécurisation de l'insertion professionnelle et sociale des personnes sans-abris, dans le secteur de l'hôtellerie-restauration.

Une offre a été déclinée autour d'un axe social (basée sur le concept de « l'excellence pour chacun », mesurée par le chemin parcouru plus que par le niveau atteint), en impulsant et coordonnant un projet de parcours progressif ascendant destiné à insérer professionnellement un public très éloigné de l'emploi, le public SDF, dans cette filière en flux tendu au niveau RH.

À terme, cette stratégie devrait trouver son véhicule juridique et administratif dans les SISAE (Structures d'Insertion par l'Activité Économique), qui devraient être opérationnelles sous peu.

Dans l'attente, ce programme a été impulsé et porté également en partenariat avec le nouvel accueil « *Te Vaiete* » du Père Christophe. L'accueil « *Te Vaiete* », qui vient de fêter son premier anniversaire samedi dernier, a intégré, dès sa phase de conception, les outils nécessaires pour monter un projet de restaurant-snack « suspendu » ou d'application d'insertion avec une cuisine professionnelle, des salles de cours et un restaurant ouvert.

Le public cible, composé de 12 hommes sans domicile fixe choisis pour leurs compétences cognitives et leurs aptitudes psycho-sociales à suivre le programme, bénéficiera notamment d'un accès à une cuisine professionnelle et des salles de cours à l'accueil « *Te Vaiete* ».

En soutenant ce programme, nous nous engageons activement dans la lutte contre l'exclusion sociale et la promotion de l'inclusion professionnelle pour tous les citoyens. Une convention, détaillant les engagements réciproques des parties et les objectifs à atteindre, a été signée. Le lancement officiel de ce programme se fera le **lundi 8 juillet, à 11 heures** à l'accueil « *Te Vaiete* ».



- MGT -

Règlementation temporaire de la circulation, de la navigation, du mouillage des navires et des activités nautiques durant la manifestation nautique dénommée « Épreuves de surf des Jeux Olympiques de Paris 2024 »

Dans moins d'un mois débiteront, à Teahupo'o, les épreuves de surf des Jeux Olympiques de Paris 2024. L'événement se déroulera du 20 juillet au 5 août, et rassemblera un grand nombre de personnes venues du monde entier, tels que des surfeurs de haut niveau, des délégations nationales, des officiels et bien d'autres.

Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition et la sécurité des personnes et des biens qui seront sur le plan d'eau, une réglementation spécifique sera mise en place.

Un événement qui nécessite une réglementation adaptée.

Deux zones seront créées, la zone « *A-Teahupo'o* » et la zone « *B-Navire hébergement* », dont les limites géographiques figurent respectivement en **annexe 1 et 3** (*en PJ du courriel*).

Dans la zone « *A-Teahupo'o* », la baignade sera autorisée le long du littoral. Néanmoins, la circulation, la navigation et le mouillage des navires et engins nautiques, ainsi que toutes les activités maritimes de surface ou subaquatiques seront interdits. Cependant, pour permettre la navigation des habitants du *Fenua Aihere*, des excursionnistes et des navires de pêche professionnels affiliés à la coopérative des pêcheurs de Teahupo'o dans cette zone, deux couloirs dont les limites géographiques figurent en **annexe 2** (*en PJ du courriel*) seront créés :

1. Le couloir « Ouest / Est » sera accessible aux habitants du *Fenua Aihere*, aux navires à utilisation commerciale en activité dans ce secteur, et aux navires de pêche professionnels affiliés à la coopérative des pêcheurs de Teahupo'o, et ils devront respecter quelques règles :
 - Naviguer de manière continue, à vitesse constante, sans aucun arrêt à proximité de la passe de *Hava'e* et en respectant une vitesse maximum de 15 nœuds ;
 - Ne pas stationner ou mouiller, sauf en cas d'urgence ou sous présentation d'une autorisation ;
 - Ne pas accoster, débarquer ou embarquer de personnes depuis ou vers la pointe *Faremahora* ;
 - Respecter les consignes de navigation de la gendarmerie nationale et du comité organisateur ;
 - Arborer une marque distinctive définie par la cellule *Tu'aro Nui*.
2. Le couloir « Nord / Sud » sera réservé aux navires de pêche professionnels affiliés à la coopérative des pêcheurs de Teahupo'o et ils devront respecter quelques règles :
 - Naviguer de manière continue, à vitesse constante, sans aucun arrêt à proximité de la passe de *Hava'e* et en respectant une vitesse maximum de 15 nœuds ;



- Respecter les consignes de navigation de la gendarmerie nationale ou du comité organisateur ;
- Arborer une marque distinctive définie par la cellule *Tu'aro Nui*.

Dans la zone « *B-Navire hébergement* » la circulation, la navigation et le mouillage des navires et engins nautiques, ainsi que toutes les activités maritimes de surface ou subaquatiques seront interdits sauf pour les navires et personnes suivants :

- Les navires et embarcations de l'État ;
- Les navires affectés à la surveillance du plan d'eau ou engagés dans une opération de secours de personnes ou de sauvegarde des biens ;
- Les concurrents des épreuves olympiques et les navires et embarcations participant aux opérations et activités du comité organisateur des Jeux Olympiques et arborant les marques distinctives mentionnées dans la déclaration de manifestation nautique ;
- Le navire dédié à l'hébergement des athlètes et des équipes de l'organisation de la manifestation nautique et à ses embarcations annexes.

Le non-respect de la réglementation expose les contrevenants aux poursuites et aux peines prévues par les contraventions de 2^{ème} classe.

- MEE -

Subventions aux établissements scolaires

Sur proposition du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, et de la Culture, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions en fonctionnement et en investissement, ainsi que d'aides financières, pour un montant total de **81 792 943 F CFP**.

Les subventions ont été réparties comme suit :

Établissements scolaires	Subventions et aides financières	Montant
Collège de Hitia'a	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycée	1 041 100
Collège de Fare - Huahine	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycée	2 246 800



Collège de Maco- Tevane	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycée	2 018 770
Collège de Mahina	Attribution d'une subvention de fonctionnement du pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycée	2 438 100
Collège de Makemo	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycée	1 393 600
Collège de Mataura - Tubuai	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycée	1 705 300
Collège de Paopao - Moorea	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycée	1 982 600
Collège de Rangiroa	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycée	2 265 700
Collège de Moerai - Rurutu	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycée	1 423 000
Collège du Taaone - Pirae	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycée	2 500 000
Collège de Haamene - Tahaa	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycée	1 623 200
Collège de Taiohae - Nuku Hiva	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycée	2 000 000



Collège de Louise Tehea Carlson	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycée	2 700 000
Collège de Hakahau - Ua Pou	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycée	1 359 600
Collège Maco Tevane	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer un voyage pédagogique à Hawaii	1 000 000
Collège de Hitia'a	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer la réparation du truck de l'établissement	850 000
Collège de Afareaitu - Moorea	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer le renouvellement du mobilier du Centre de Documentation et d'Information	309 450
Lycée polyvalent de Taravao	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer la surveillance nocturne de l'établissement	1 863 249
Collège de Teriitua A Teriierooiterai de Paea	Attribution d'une subvention d'investissement pour financer la rénovation de la laverie de la cuisine	5 072 474
Union des Sports Scolaire Polynésien (USSP)	Attribution d'une aide financière pour soutenir l'activité générale de l'année 2024	24 000 000
Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP)	Attribution d'une aide financière pour soutenir l'activité générale de l'année 2024	22 000 000
	TOTAUX	81 792 943



- MJP -

Subventions aux associations de jeunesse et aux fédérations sportives

Sur proposition de la ministre des Sports, de la Jeunesse, de la Prévention contre la Délinquance, en charge de l'Artisanat, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions en fonctionnement et en investissement, pour un montant total de **49 871 300 F CFP**.

Les subventions ont été réparties comme suit :

En fonctionnement, pour un montant total de 45 068 800 FCFP

- **Au titre de la jeunesse**, pour le financement des activités générales au titre de l'année 2024 : **15 668 800 F CFP** :

- Association Faa ruperupe : **1 550 000 F CFP** ;
- Association des Scouts et Guides de Polynésie française : **2 420 250 F CFP** ;
- Association Arii Heiva Rau – Francas : **7 441 750 F CFP**.
- Association MEJ PAPEETE – Mouvement eucharistique des jeunes :

4 256 800 F CFP.

- **Au titre du sport**, pour le financement des activités générales au titre de l'année 2024 : **29 400 000 F CFP** :

- Fédération Tahitienne de Football : **3 300 000 F CFP** ;
- Fédération Tahitienne d'Equitation : **1 700 000 F CFP** ;
- Fédération Tahitienne de Cyclisme : **5 800 000 F CFP** ;
- Fédération Polynésienne de Boxe Thaïlandaise et de ses Disciplines associées :
1 400 000 F CFP ;
- Fédération Tahitienne de Basketball : **3 300 000 F CFP** ;
- Fédération Polynésienne de Golf : **2 050 000 F CFP** ;
- Association Tahitian Foil Club : **200 000 F CFP** ;
- Association Tahiti Nui Surf Club (TNSC) : **450 000 F CFP** ;
- Fédération Polynésienne d'Aviron : **1 000 000 F CFP** ;



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Fédération d'Athlétisme de Polynésie française : **2 600 000 F CFP** ;
- Fédération Tahitienne de Tennis : **3 000 000 F CFP** ;
- Fédération Tahitienne de Surf : **2 550 000 F CFP** ;
- Fédération des Sports et Jeux Traditionnels « Amuitahiraa Tu'aro Ma'ohi » : **2 050 000 F CFP**.

En investissement, pour un montant total de 4 802 500 F CFP

- **Au titre de la jeunesse**, en faveur de l'association Te Tama Ti'a Hou - Union Polynésienne pour la Jeunesse (UPJ), pour l'acquisition des barrières de sécurité dans le cadre de l'organisation du carnaval pour la cérémonie polynésienne de clôture des épreuves de surf des Jeux Olympiques de Paris 2024 en Polynésie française.

SERVICE DE LA COMMUNICATION
